

OBJET : Transformation d'emploi – Agent de maîtrise/ adjoint technique

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Considérant que la collectivité, engagée depuis plusieurs années dans des actions préventives en matière de santé et sécurité au travail, souhaite renforcer son unité magasin et blanchisserie en charge des rotations et de l'entretien du linge notamment des espaces enfants et des écoles, ainsi que d'une partie des vêtements de travail ; qu'elle souhaite travailler à la rationalisation de l'acquisition et des usages de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement et de la santé tout en déployant des nettoyeurs ou des techniques de nettoyage plus sains et efficaces,

Il est proposé – parallèlement au rattachement de cette unité de travail à la Direction des ressources humaines et de la formation sous l'autorité d'un Technicien conseiller santé et sécurité au travail – la création, à la date du 6 décembre 2024, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques, filière technique, pour occuper les fonctions de magasinier et la fermeture, à la même date d'un poste d'agent de maîtrise, filière technique anciennement rattaché au service Bâtiments.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-143 est adoptée à l'unanimité.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 10/12/2024



Le Registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Préfet,

Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
<b>Convocations :</b>	<b>29 NOVEMBRE 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DÉNOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Elise RIDEL	Pouvoir à Mme Luce PANE
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Laurence RENOU
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.

